

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
Mme PICAT	procuration à	Mme MOUNIER
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

Présentation de l'association Bestearekin « Avec l'autre » :

Mme Stéphane Peronnin (Présidente), M. Alec Cadi (Vice-Président) et M. Paul Larroque (Vice-Président) présentent l'association Bestearekin « Avec l'autre » dont l'objectif est d'aider les familles d'origine étrangère qui sortent du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et dont la demande de droit d'asile a été refusée. L'association œuvre pour l'autonomie et l'insertion des familles en leur proposant des solutions d'hébergement mais également à travers un accompagnement social et administratif.

M. Larroque présente un diaporama relatif à la situation des migrants dans le monde et aux différentes actions de l'association. Voir annexe n°1

Mme Peronnin explique que les familles bénéficient d'un accompagnement social très serré avec des accompagnateurs formés afin de pouvoir aider au mieux les familles qui sont fracassées après avoir connu un refus de la CADA.

M. Larroque indique que l'association a souhaité faire un audit dont l'objectif était d'analyser les difficultés rencontrées par les référents qui accompagnent les familles.

M. Hervelin demande quels ont été les résultats de l'audit.

M. Larroque explique que l'association a décidé de réviser son règlement intérieur qui détermine notamment les relations entre les référents et l'association et d'étoffer le règlement de fonctionnement afin de régir les relations entre les familles et les référents.

Il rajoute que la révision de ces deux règlements permet à l'association d'objectiver au mieux la prise de décision et que l'accueil d'une famille repose sur 3 critères qui doivent impérativement être réunis :

- des moyens financiers suffisants*
- des moyens en terme de logement*
- des moyens humains suffisants*

Il indique que si ces critères ne sont pas réunis, la famille est placée en liste d'attente.

Il indique également que si les familles ne respectent pas les règlements tels qu'ils existent, l'association n'assure plus leur accompagnement.

Mme Dufau demande si c'est l'association qui finance les logements et comment elle trouve ces financements.

M. Larroque explique qu'il existe encore des logements gratuits comme les anciens logements de fonction des instituteurs ou encore des particuliers qui proposent des logements vacants.

Il rajoute que dans certains cas, l'association trouve des logements à un prix « solidaire » inférieur à celui du marché.

Il indique que le financement se fait à partir des dons reçus à l'association par le biais de particuliers et de fondations. Il souligne toutefois que l'association fait des appels aux dons pérennes afin de pouvoir avoir une vision des financements sur plusieurs mois et d'organiser les actions de manière plus sereine.

Mme Peronnin souligne la volonté de l'association de ne pas faire appel à de l'argent public et donc de recevoir uniquement des dons privés afin d'avoir notamment une plus grande liberté d'action. Elle rajoute que, pendant plusieurs années, les dons venaient essentiellement des

fondations mais que ce type de dons tend à s'épuiser car l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) qui finançait les fondations n'existant plus, elles ont annoncé une baisse de leurs dons aux associations.

M. Roblès demande combien de temps en moyenne les familles bénéficient de l'accompagnement.

Mme Peronnin indique que c'est très variable mais que la moyenne tourne autour de 2 ans. Elle rajoute que ce temps d'accompagnement vient à augmenter du fait que le CADA garde les familles de moins en moins longtemps. Elle explique qu'au fil des années, la Préfecture fait confiance à l'association car elle sait que lorsqu'une famille qui a été accompagnée par Bestearekin dépose un dossier, c'est qu'elle est prête à être entièrement autonome.

M. Larroque insiste sur le fait que les dossiers présentés à la Préfecture sont vraiment sérieux car l'association œuvre pour l'autonomie de la famille et son intégration notamment en étant très vigilante sur l'apprentissage du français.

Mme Peronnin souligne que toutes les familles accompagnées dont le dossier a été présenté à la Préfecture ont été régularisées.

M. Roblès demande si les enfants sont scolarisés et dans quels établissements.

Mme Peronnin explique que les enfants sont scolarisés en fonction de l'endroit où ils habitent. L'association est intransigeante sur le respect de la carte scolaire. Elle indique que beaucoup de familles habitent Bayonne.

M. Larroque rajoute que le droit à la connaissance est un droit constitutionnel et que la scolarisation ne dépend pas du statut administratif.

M. Roblès explique que dans l'établissement dans lequel il enseigne, il existe une unité spéciale pour les enfants dits primo-arrivants qui ne parlent pas français et qu'il n'a pas le souvenir que cette unité ait accueilli des enfants de migrants.

Mme Peronnin indique qu'à Bayonne, les enfants sont inscrits dans leur établissement de rattachement et qu'il existe des organisations qui les réunissent dans un même établissement scolaire afin de proposer des cours de français renforcés.

Mme Dufau rajoute qu'à Bayonne, les enfants accueillis au CADA sont très souvent scolarisés dans les écoles appartenant au Réseau d'Education Prioritaire (REP) et que, lorsqu'ils ont une réponse négative de leur demande de droit d'asile, ils vivent un vrai déchirement car ils sont obligés de déménager dans d'autres communes et de changer d'école. Elle explique que l'apprentissage du français est très compliqué, surtout pour les adultes.

Mme Peronnin précise qu'en effet les enfants apprennent plus facilement le français grâce à leur immersion en milieu scolaire. Elle rajoute que l'association encourage les adultes à se rendre dans plusieurs organismes différents pour apprendre le français afin de pouvoir bénéficier de 3 ou 4 cours par semaine mais qu'il est compliqué de trouver des organismes dans les petites villes.

Elle explique que l'association est très exigeante sur le fait d'apprendre le français car c'est le point crucial de l'intégration des familles.

Mme Nogaro demande à quel moment une famille peut être considérée comme autonome.

M. Larroque explique que la première étape est l'obtention de papiers et ensuite l'apprentissage de la langue, le fait de trouver un logement, un travail, la scolarisation des enfants ou encore l'intégration dans le voisinage.

Mme Peronnin indique qu'il existe un certain nombre de critères, fixés par la loi, pour l'obtention d'un titre de séjour mais que l'association va au-delà du fait d'obtenir des papiers pour considérer qu'une famille est autonome.

Elle rajoute qu'une fois que la famille a obtenu un titre de séjour, l'association signe avec elle un nouveau contrat d'une durée de 6 mois pour continuer à les accompagner dans la recherche de cette autonomie mais que, quelques fois, cette période n'est pas suffisante notamment pour bénéficier d'un logement social.

M. le Maire remercie les membres de l'association Bestearekin pour cette présentation et rajoute que le message a été entendu. Il indique que les élus et notamment ceux qui siègent à la commission « Affaires sociales » vont réfléchir aux moyens qui pourraient être mis en place.

Coordonnées de l'association Bestearekin:

M.V.C. Bayonne centre-ville – 11 bis, rue Georges Bergès – 64100 BAYONNE.

06.84.41.06.54

bestearekin@gmail.com

Site internet : bestearekin.com

Procès verbal de la séance du 20 décembre 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 30

Pour : 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 20 décembre 2018

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
569	21/11	Convention d'utilisation de la salle Dous Haous - RAM	Mise à disposition du local communal de la place Dous Haous – Association d'Aide Familiale et Sociale et Relai d'Assistantes Maternelles	A titre gratuit
570	22/11	rétrocession concession 1886	Rétrocession à la Commune de la concession n°1886 avec rachat des années à l'ancien propriétaire	433,33 €
571	22/11	prêt de salle club ornithologique 18-01 _ 22-02_29-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
572	22/11	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations pour les colis de Noël aux aînés	Contrat avec la Poste pour un envoi en nombre – Invitation colis de Noël des aînés	Tarif par pli affranchi : 0,41 €
573	23/11	Attribution marché location-maintenance photocopieurs	Marché relatif à la location et la maintenance du parc de photocopieurs avec la société Actuel Buro	Montant annuel : 39 112,82 € TTC
574	30/11	Convention de prestation de service - Médecin Pédiatre Cécile ROUSSEAU	Convention avec le Dr Rousseau, médecin pédiatre, dans le cadre de ses interventions hebdomadaires dans les crèches municipales	Tarif horaire brut : 58,50 €
575	03/12	Prêt Crédit Mutuel	Réalisation d'un prêt à taux fixe auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique pour une durée de 20 ans afin de financer les investissements 2018	268 000 €
576	03/12	prêt de salle comité des fêtes 31-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Comité des Fêtes	A titre gratuit
577	03/12	prêt de salle notre dame de l'adour 24-12-18 et 20-04-19	Mise à disposition d'une salle municipale – Paroisse Notre Dame de l'Adour	A titre gratuit
578	03/12	prêt de salle lous de garros 22-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Lous de Garros	A titre gratuit
579	03/12	prêt de salle cyclo club tarnosien 22-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit
580	03/12	prêt de salle ermend bonnal 16-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
581	03/12	prêt de salle couleurs des îles 15-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Couleurs des Îles	A titre gratuit
582	03/12	prêt de salle hegaldi aerobic 16-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Hegaldi Aerobic	A titre gratuit
583	03/12	prêt de salle maiffredy 14-12	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Maiffredy	A titre gratuit
584	03/12	prêt de salle ermend bonnal 12-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
585	03/12	prêt de salle ast gym volontaire 8-12	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Gym volontaire	A titre gratuit
586	03/12	prêt de salle arbel immo 22-01-19	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Arbel Immobilier	A titre gratuit
587	03/12	prêt de salle club des aînés 14-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
588	03/12	prêt de salle mutuelle ociane 10-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Mutuelle Ociane	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
589	03/12	prêt de salle rencontre et amitié 26-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
590	03/12	prêt de salle rencontre et amitié permanence jeux	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
591	03/12	prêt de salle imp de ming 13-12-18 et 20-01-19	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Impasse de Ming	A titre gratuit
592	03/12	Prêt de salle ogec des fores 13-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association OGEc école des Forges	A titre gratuit
593	03/12	prêt de salle altb 1/12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
594	03/12	DVCS - Mise à disposition local Boulodrome St Charles	Mise à disposition du local municipal du boulodrome St Charles – AST Pétanque	A titre gratuit
595	04/12	Attribution d'un marché de fournitures de végétaux ligneux	Marché relatif à la fourniture de végétaux ligneux avec les sociétés « Pépinières Lacausse », « Pépinières Chauviré » et « Végétal Passion »	Montant maximum : 65 000 € HT
596	05/12	Marché de fourniture et pose de columbarium	Marché relatif à la fourniture et la pose de columbariums pour le cimetière des Forges avec la société OGF	13 560 € TTC
597	05/12	prêt de matériel 21-12	Mise à disposition de matériel municipal – Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit
598	06/12	DVCS - EMM - Contrat Guillaume Grand - 20.12.18	Contrat avec Scott Production dans le cadre du concert de Guillaume Grand à l'Ecole Municipale de Musique	500 € TTC
599	06/12	action en justice et représentation par un avocat. Instance n°1802714-1: SAS FREE MOBILE/Commune de TARNOS	Action en justice et représentation par un avocat dans le cadre de l'instance n° 1802714-1 opposant la Commune à la SAS Free Mobile	
600	06/12	action en justice et représentation par un avocat instance n°1802597-2: FREE mobile	Action en justice et représentation par un avocat dans le cadre de l'instance n° 1802714-2 opposant la Commune à la SAS Free Mobile	
601	07/12	Contrat de cession d exploitation d une prestation artistique - KARAKOIL Production	Convention de prestation de service avec Karakoil Production dans le cadre du spectacle « Monsieur Ours »	1 090 €
602	11/12	Conv. mise à dispo ordinateur portable - école J. JAURES Elém. - M. MARTINS	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Martins	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
603	11/12	Conv. mise à dispo ordinateur portable - école J. JAURES Elém. - M. MARTIN	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Martin	A titre gratuit
604	11/12	Convention d'honoraire : assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires avec la SCP Bouyssou et associés dans le cadre de l'assistance juridique dans l'instance n° 1802714-1	Forfait global : 5 160 € TTC
605	12/12	DVCS - Saison culturelle - Et Dieu créa les fans - 19.01.2019	Contrat avec le « Théâtre sans nom » dans le cadre d'une représentation à la salle Maurice Thorez	500 € TTC
606	14/12	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des vœux du maire	Contrat avec la Poste pour un envoi en nombre – Invitation aux vœux	Tarif par pli affranchi : 0,42 €
607	17/12	Convention de mise à disposition de la salle Mandela - AAFS	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
608	18/12	Avenant location longue durée d'un fourgon isotherme	Avenant au marché relatif à la location longue durée d'un fourgon isotherme avec la société Petit Forestier – Prolongation de 6 mois	Location mensuelle : 738,90 € HT
609	18/12	Avenant mission CSPS CT OPC Réhabilitation du CTM - Mission Contrôle Technique	Avenant au marché relatif aux missions CSPS CR OPC dans le cadre de la réhabilitation du Centre Technique Municipal avec la société Anco Atlantique – Prolongation de 6 mois	4 410 € TTC
610	18/12	Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école Odette Duboy - DEROCLES Céline	Mise à disposition de locaux scolaires – Mme Derocles, directrice école O. Duboy	A titre gratuit
611	21/12	ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS / 2018-DAB-17	Indemnisation de sinistre suite aux intempéries du 16/07/18	4 160 €
612	28/12	Renouvellement de l'adhésion à GE+ pour l'année 2019	Renouvellement de l'adhésion à GE+ - Année 2019	96 €
2019				
1	02/01	DVCS - JAzz en Mars - Kenny Baron	Contrat avec International Jazz Production dans le cadre du festival Jazz en Mars 2019	7 000 €
2	02/01	DVCS - JAzz en Mars - Clarinet Summit	Contrat avec Les Amis d'Oscar Petterson dans le cadre du festival Jazz en Mars 2019	2 500 €
3	02/01	DVCS - JAzz en Mars - Collectif Paris Swing	Contrat avec Encore Music dans le cadre du festival Jazz en Mars 2019	2 675 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
4	02/01	DVCS - Prêt véhicule AST Karaté - 13.01.19	Mise à disposition d'un véhicule municipal – AST Karaté	A titre gratuit
5	03/01	Avenant n°2 au contrat d'occupation du domaine public signé le 1er février 2017 à Logement Ecole Jean Jaurès - N°1	Avenant n°2 au contrat d'occupation avec M. Alzoubi relatif à la location d'un logement de l'école Jean Jaurès – Révision des loyers 2019	Loyer mensuel : 358,98 €
6	04/01	Modification de la régie de recettes « Droits de place »	Modification de la régie de recettes « Droits de place » - Nouveau fonds de caisse et périodicité de dépôt	
7	07/01	Avenant n° 5 au bail commercial entre la Ville de Tarnos et la société ATEXIS FRANCE	Avenant n° 5 au bail commercial avec la société Atexis France dans le cadre de la location de bureaux au Pôle Jean Bertin – Révision des loyers 2019	Loyer mensuel : 17,35 € HT / m²
8	07/01	Avenant n°2 à la convention d'occupation entre la Ville de Tarnos et l'entreprise LGM	Avenant n° 2 à la convention d'occupation avec la société LGM relative à la location du bureaux au Pôle Jean Bertin – Révision des loyers 2019	Loyer mensuel : 18,21 € HT / m²
9	09/01	DVCS- Pret salle Biarrotte 12.01.19 -AST FOOT TARNOS	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
10	10/01	Avenant marché de fourniture de produits d'entretien et d'hygiène	Avenant au marché relatif à la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène avec les société PLG Sud Ouest, Sopecal, Hycodis et Antilope – Prolongation de 6 mois	Montant supplémentaire : 30 750 €
11	11/01	DVCS - JAZZ en Mars - Nicolas Sabato 4tet	Contrat avec MAC Production dans le cadre du festival Jazz en Mars 2019	2675,01 €
12	11/01	DVCS - Médiathèque - Ateliers philo enfants	Contrat avec « LE chant de nos racines » dans le cadre d'ateliers philo à la Médiathèque	340 € TTC
13	11/01	DVCS - Médiathèque - Atelier aromathérapie	Contrat avec « Pôle Santé Breuer » dans le cadre d'un atelier bien-être à la Médiathèque	150 € TTC
14	11/01	DVCS - Médiathèque - Ateliers scientifiques jeunesse	Contrat avec l'association « Les petits débrouillards » dans le cadre d'ateliers à la Médiathèque	493 € TTC
15	11/01	DVCS - Médiathèque - Ateliers astronomie	Contrat avec la société d'astronomie populaire de la Côte Basque dans le cadre d'ateliers d'astronomie à la Médiathèque	318,18 € TTC
16	11/01	DVCS - Médiathèque - Rendez vous au jardin 2019	Contrat avec M. Bleno dans le cadre des ateliers « Rendez-vous au jardin » à la Médiathèque	480 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
17	14/01	Convention d utilisation d une salle de l école F. Concaret - KEROUREDAN	Mise à disposition de locaux scolaires – Mme Kerouredan école F. Concaret	A titre gratuit
18	14/01	prêt de dalle CCSBT troupadours fevr, avri, mai	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos « Troupadours »	A titre gratuit
19	14/01	prêt de salle république en marche 16-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Groupe La république en Marche	A titre gratuit
20	14/01	prêt de salle CCSBT Troupadours 10-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos « Troupadours »	A titre gratuit
21	14/01	prêt de salle CCSBT Troupadours 24-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos « Troupadours »	A titre gratuit
22	14/01	prêt de salle chantadour 13-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
23	14/01	prêt de sale CCSBT Théâtre 12-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos Théâtre	A titre gratuit
24	14/01	prêt de salle rencontre et amitié 11-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
25	14/01	prêt de salle centre culturel (généalogie) 12-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos	A titre gratuit
26	14/01	prêt de salle vct 4-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Vélo Club Tarnosien	A titre gratuit
27	14/01	prêt de salle SICSBT Echecs 6-01	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT section Echecs	A titre gratuit
28	14/01	prêt de salle handi loisirs 104 - 6-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Handi Loisirs 104	A titre gratuit
29	14/01	prêt de salle club des aînés 3-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
30	14/01	prêt de salle moser immo 19-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Moser Immobilier	A titre gratuit
31	14/01	prêt de salle agence clémenceau 26-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Clémenceau	A titre gratuit
32	14/01	prêt de salle COS CCAS 8-12-18	Mise à disposition d'une salle municipale – Comité d'Oeuvre Sociale du CCAS	A titre gratuit
33	14/01	prêt de salle La fournaise 20-12-18	Mise à disposition d'une salle municipale – Association La Fournaise 974	A titre gratuit
34	14/01	prêt de salle horizon immo 19-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Horizon Immobilier	A titre gratuit

2019-02-001-DR/FIN – Orientations budgétaires 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Perret présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 Voir annexe n°2

M. le Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires.

M. Roblès demande à combien a été évalué le coût de la consultation des tarnosiens.

M. le Maire rappelle qu'en 2014, les adjoints et lui-même ont décidé de baisser leurs indemnités de 200 € par mois ce qui correspond à une économie de 126 000 € sur la durée du mandat. Il rajoute que cette consultation a beaucoup de sens car l'idée est de donner la possibilité aux tarnosiens d'intervenir dans les débats qui les concernent directement et notamment sur le caractère inéquitable de la répartition des investissements entre les communes de la Communauté de Communes du Seignanx.

Concernant le coût de la consultation, M. le Maire indique qu'il est de l'ordre de quelques milliers d'euros et le qualifie de bien moindre en comparaison des économies faites sur les indemnités des élus.

M. Roblès indique qu'il a appelé la Sous-Préfecture car M. le Président de la Communauté de Communes du Seignanx a parlé d'une consultation illégale. Il explique que la Sous-Préfecture est en attente du résultat d'une consultation qu'ils ont demandé. Il demande si cette consultation des tarnosiens est légale.

M. le Maire rappelle que la délibération actant l'organisation de cette consultation a été votée le 27 novembre dernier et que, si le représentant de l'État avait considéré cette délibération illégale il aurait saisi le Tribunal Administratif dans les 10 jours qui ont suivi ce vote. Il indique que cela n'a pas été le cas et qu'aujourd'hui rien ne remet en question la légalité de la consultation.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

Après débat,

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2019

2019-02-002-DAP – Modalités de versement de la participation financière de la commune de Tarnos au projet Trambus

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DONNE AVIS FAVORABLE à la convention relative aux modalités de versement de la participation financière de la Ville de Tarnos au projet Trambus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et parapher cette convention.

2019-02-003-DGS – Opération « L’Artigasse » - Convention partenariale de financement de 4 logements locatifs sociaux

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de financement pour la construction de 4 logements locatifs sociaux avec la Communauté de Communes du Seignanx et SA HLM CLAIRSIENNE.

2019-02-004-DEEJ – Association d’Aide Familiale et Sociale – Avenant à la convention financière 2018

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE l’avenant à la convention d’objectifs 2018 à intervenir avec l’Association d’Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution complémentaire de la commune pour l’année 2018 à hauteur de 19 061,76 € correspondant aux heures d’accueil supplémentaires délivrées aux familles tarnosiennes en 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

DIT que les crédits seront prévus au budget

2019-02-005-DEEJ – Contrat Enfance Jeunesse – Convention d’objectifs et de financement 2018-2021

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le contrat à intervenir avec la Caisse d’Allocations Familiales des Landes représentée par Monsieur Antoine Biava, Directeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, représentée par Monsieur Biava, agissant en qualité de Directeur, la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

2019-02-006-DVCS – Asso'solidaires – Subvention exceptionnelle au CCAS

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention exceptionnelle d'un montant de 318 € (trois cent dix-huit euros).

2019-02-007-DR/FIN – Subvention exceptionnelle au Cyclo Club Tarnosien

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Mme Faure demande s'il y a eu des suites après ce vol.

M. le Maire indique que l'enquête est en cours.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'attribuer au Cyclo Club Tarnosien, une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500,00 euros (trois mille cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget 2019.

2019-02-008-DAP – Attribution des commerces de la placette du Métro – Saisons 2019-2021

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Mme Nogaro indique que l'un des commerces sera tenu par une coopérative qui réunit des jeunes porteurs de projets et d'autres jeunes qui souhaitent découvrir le domaine de la restauration et qu'ils seront accompagnés par la SCIC Interstices Sud Aquitaine.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

FIXE ainsi qu'il suit les loyers annuels pour la période d'exploitation et pour chacun des trois commerces :

- Activité autre que commerce de bouche : école de surf: **5500 € TTC**
- Restauration rapide-Buvette : **8500 € TTC**
- Point vente de produits alimentaires à emporter : **5000 € TTC**

FIXE ainsi qu'il suit les dates d'ouverture et de fermeture des commerces :

- date d'ouverture 2019 : 01 Avril 2019
- date d'ouverture 2020-2021 : 01 Mars
- date de fermeture : 30 Novembre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'exploitation saisonnière des locaux commerciaux établies entre la Commune et les trois candidats retenus :

- La SARL SURFER'S SHOP, n° Siret 503 510 877, 71 Avenue Julian Grimau 40220 TARNOS, représentée par son gérant, Monsieur Cyril LAPIERRE, pour l'activité autre que commerce de bouche, *école de surf*
- La SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE, n° Siret 448 220 830 00039, 3 rue Hélène Boucher, Espace Technologique Jean Bertin, 40220 TARNOS, représentée par son gérant, Stéphane MONTUZET pour *la restauration rapide – buvette*.
- Mme Clélia CHAILLOUX, 123, Chemin des Pics verts 40220 TARNOS pour *le point vente de produits alimentaires à emporter*.

2019-02-009-DAP – Convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos pour le passage d'un câble électrique en souterrain et d'un poteau électrique sur une parcelle appartenant à la Commune dans le cadre du projet Trambus, route départementale 810

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur la parcelle communale section AD N°6 d'un câble électrique et d'un poteau électrique pour le raccordement du poste 64140 P052 Matignon dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Route Départementale 810. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2019-02-010-DAP – Convention de mise à disposition de services avec le SYDEC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur un projet de chaleur renouvelable (bois-énergie, géothermie, solaire thermique et récupération d'énergie fatale)

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention avec le SYDEC afin de formaliser l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet de chaleur renouvelable pour maîtriser les dépenses et les consommations d'énergies.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférant.

2019-02-011-DR/CP – Marché de réhabilitation du Centre Technique Municipal – Modification de contrat n°1 pour le lot n°2 « Démolition et désamiantage, gros œuvre, charpente métallique, couverture, menuiserie aluminium et sols industriels »

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. le Maire indique qu'avec cette modification de contrat à la hausse, le prix de la réhabilitation passe de 917 € à 983,45 € par m² mais que ce prix reste toutefois très inférieur aux prix qui sont aujourd'hui ceux d'une construction neuve (entre 1260 € et 1320 €).

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE les travaux supplémentaires rendus nécessaires sur le lot n°2 et le projet de modification de contrat correspondant pour un montant de 235 000 euros HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification de contrat correspondante avec l'entreprise SEG FAYAT titulaire du lot.

DIT que les sommes sont prévues aux budgets

2019-02-014-CAB – Motion pour le maintien des tribunaux landais dans leur pleine compétence

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 28

Abstention : 2 (Mme Faure et M. Roblès)

Le Conseil municipal,

PLAIDE auprès du Gouvernement et des députés landais en faveur d'une Justice de proximité,

DEMANDE le maintien des tribunaux landais dans leur pleine compétence.

M. le Maire lève la séance à 22h20

Tarnos, le 1^{er} mars 2019

Le Maire,

Jean-Marc LESPAGE



MIGRANTS

MIGRATIONS

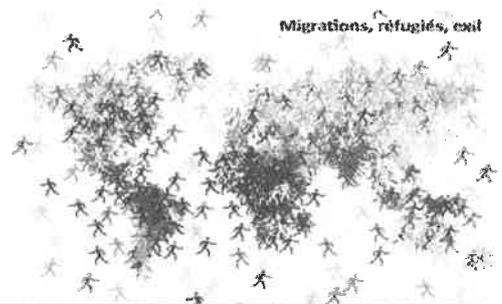
Migrations, réfugiés, exil



MIGRANTS

MIGRATIONS

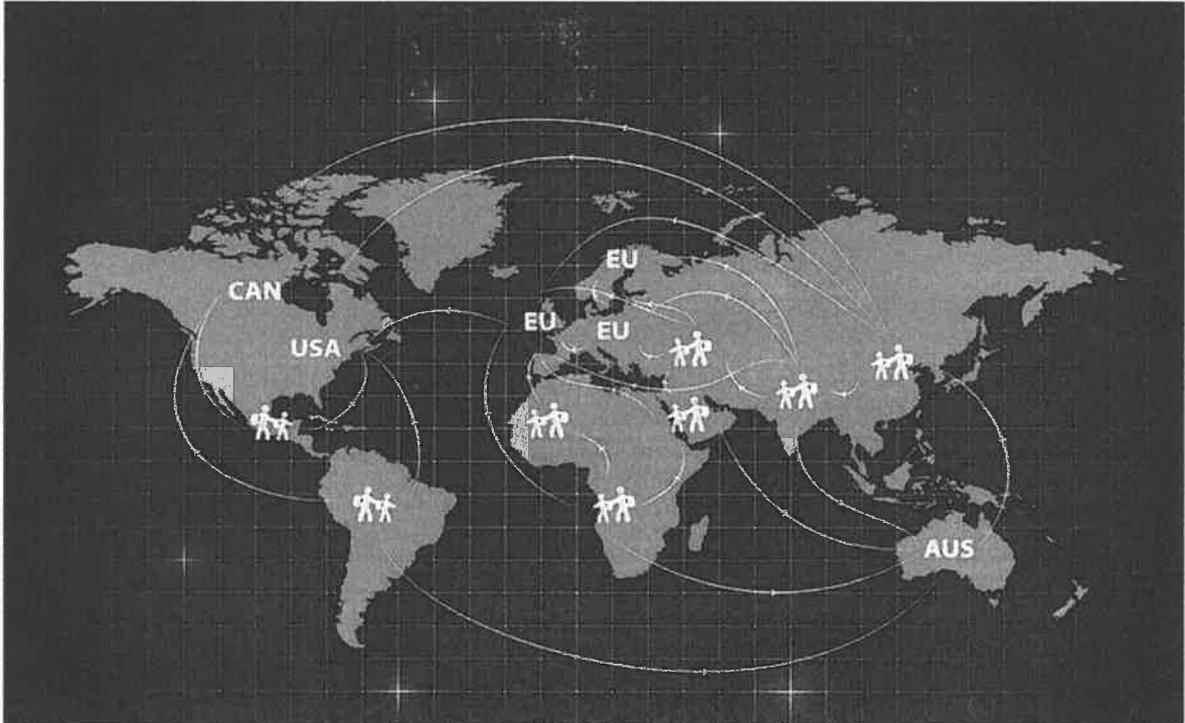
Migrations, réfugiés, exil



- « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. »
- « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Déclaration universelle des droits de l'Homme (Article 13)

MIGRANTS, MIGRATIONS



MIGRANTS, MIGRATIONS

- **XIX^{ième} les migrants représentent 10% de la population globale,** *Les Européens partaient en masse vers l'Amérique du nord, l'Amérique latine, l'Australie, la Nouvelle Zélande,...*
Entre 1861 et 1920, 30 millions d'Européens ont émigré vers les États Unis.
- **Début XX^{ième} les migrants représentent 3% de la population.**
- *Croissance annuelle de 1,6% (pop globale : 1,1%) .*
- *243 millions de migrants dans le monde en 2015.*

(Hélène THIOULET politiste au CNRS et au CERI de Sciences Po)

MIGRANTS, MIGRATIONS

***Sur 3,4 millions d'immigrants en Europe,
1,2 million sont Européens.***

***Les 1,4 millions d'étrangers non Européens focalisent
l'attention des médias et des opinions publiques, en
particulier les migrants venus des rives sud de la
Méditerranée ou d'Afrique subsaharienne.***

***Ceux-ci ne représentent qu'une minorité des flux migratoires
et des stocks de migrants en Europe***

(Hélène THIOULET politiste au CNRS et au CERI de Sciences Po)

MIGRANTS, MIGRATIONS

Les migrations constituent une réalité structurelle du XXI^e siècle, un fait social inhérent à un monde marqué par **des inégalités profondes.**

Les migrations sont les marqueurs de ces inégalités :

- **le respect des droits humains,**
- **la sécurité,**
- **les opportunités économiques,**
- **la vulnérabilité aux risques naturels.**

MIGRANTS, MIGRATIONS

Tant que ces inégalités persisteront,
il sera vain :

- **de vouloir résister aux migrations,**
- **d'essayer de convaincre les migrants de rester chez eux,**
- **d'essayer de les empêcher de franchir les frontières,**

MIGRANTS, MIGRATIONS

Il faudra bien, pourtant, qu'un jour nous
acceptions les migrations comme une réalité
structurelle, un fait social.

**Un fait social qui engendre des bénéfices et
opportunités, des risques et des dangers.**

MIGRANTS, MIGRATIONS

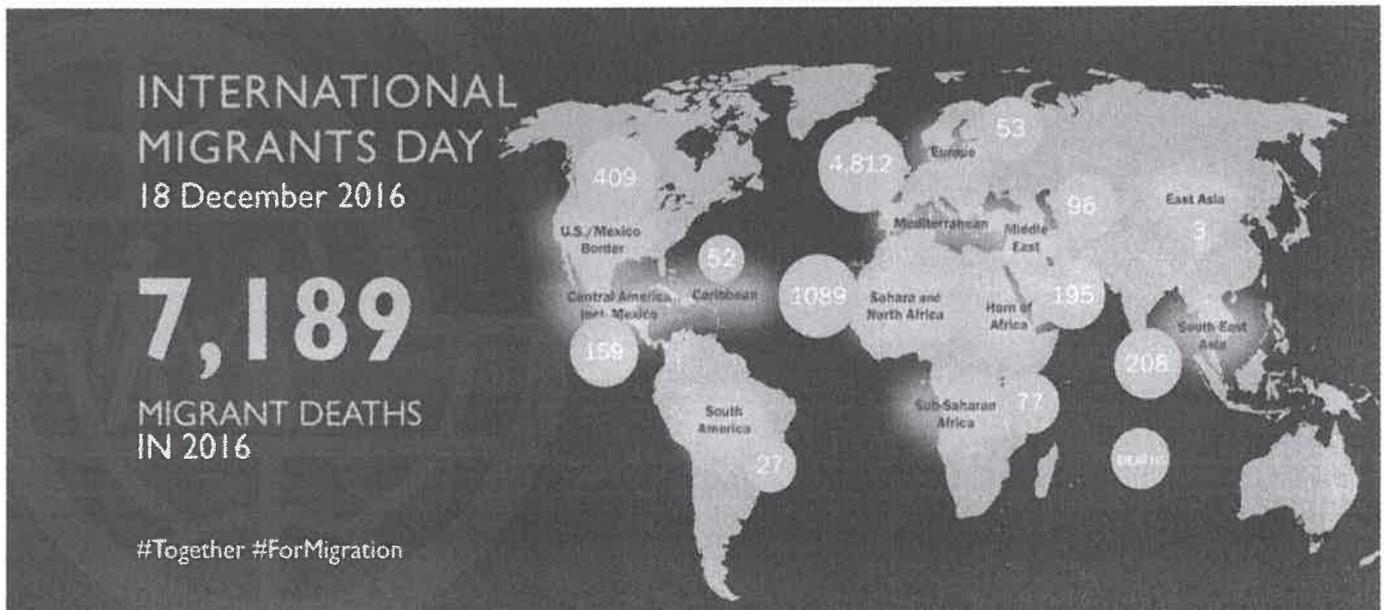


MIGRANTS, MIGRATIONS

**Les conditions de vie,
les conditions de voyage,
les risques extrêmes pris,
le nombre de morts et de disparus,
ne peuvent nous laisser indifférents....**

En 2016

**Plus de 7 100 migrants sont morts dans le monde,
dont la moitié en mer Méditerranée**



MIGRANTS, MIGRATIONS

Bayonne est devenue une étape pour les migrants africains qui veulent remonter vers le nord de l'Europe.



MIGRANTS, MIGRATIONS

La solidarité s'organise entre les bénévoles et l'action publique de la ville de Bayonne et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.



MIGRANTS, MIGRATIONS

Cette actualité brûlante peut estomper l'action d'accueil et d'insertion d'autres acteurs de la solidarité....




BESTEAREKIN
Avec l'autre

COLLECTIF
DIAKITÉ
KOLEKTIBOA



*Beaucoup de petites choses,
par beaucoup de petites gens,
en beaucoup de petits lieux,
peuvent bouleverser
la face du monde.*



BESTEAREKIN

Avec l'autre



BESTEAREKIN

Avec l'autre

Que faisons-nous ?

Missions de l'association

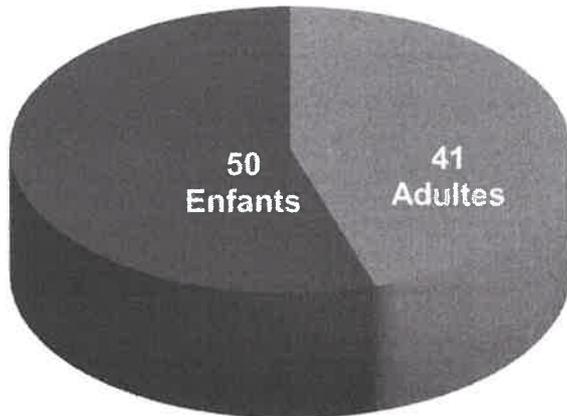


***rechercher, trouver et proposer des solutions
d'hébergement et/ou logement
et un accompagnement,
pour des familles d'origine étrangère,
déboutées du droit d'asile au Pays Basque
et Sud des Landes,
avec enfants à charge,
en cours de régularisation
de leur situation administrative***

(art V des statuts)

Accueil en chiffres 2018

19 familles accompagnées



Origines des familles

Albanie

Arménie

Azerbaïdjan

Kosovo

Russie

Tchéchénie

Turquie

Ukraine

Accueil en chiffres 2018

- 10 dossiers de régularisation acceptés
- 5 nouvelles familles ont été accueillies

Ces familles sont logées à

Bestearekin en 2018:

dont

84 adhérents

30 référents
accompagnent les familles



Bayonne

Biarritz

Boucau

Saint Jean Pied de Port

Saint Pée sur Nivelle

Saint Pierre d'Irube

Tardets

Urt

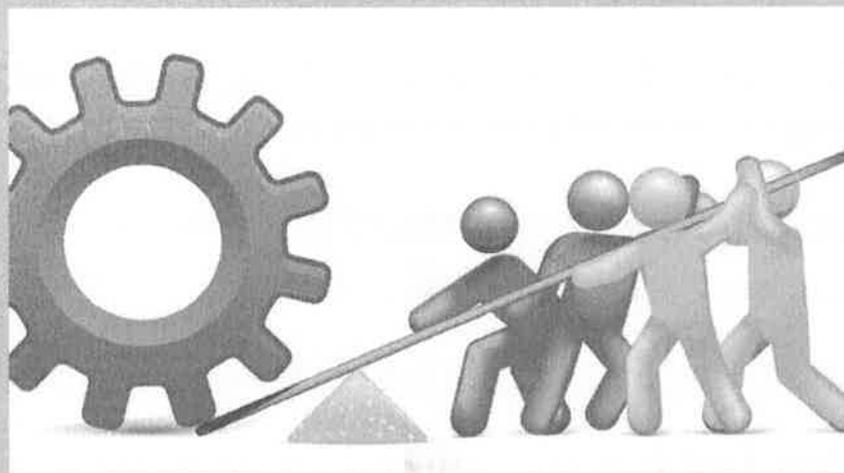


BESTEAREKIN

Avec l'autre

Notre fonctionnement

Un Conseil d'Administration (15 personnes) élu par l'assemblée générale des adhérents dirige l'association.



Un bureau (7 personnes) gère son quotidien.

- **Nous accompagnons les familles vers leur autonomie, qui passe par la régularisation de leur situation administrative,**
- **mais aussi vers leur intégration à la société française,**
- **à travers l'apprentissage de la langue, la participation à des actions de bénévolat au sein de structures partenaires,**
- **la participation à des projets collectifs multiculturels.**
- **Deux référents accompagnateurs formés sont désignés pour accompagner chacune des familles.**

Les commissions

- **Familles** : évolution des familles avec les difficultés rencontrées
- **Suivi juridique et administratif** : vers la régularisation avec la CIMADE
- **Logement** : logements solidaires privés et publics
- **Violences familiales** : sensibilisation et aide aux familles
- **Audit et projet associatif** : un nouvel élan pour 2019

nos organismes alliés...



nos partenaires solidaires ...



nos partenaires solidaires...



Urgent



**Recherchons financement pérenne
Pour loyer, eau, gaz, électricité,
Cantine, transports,....**

Finances solidaires pérennes

100 pour 1

avec

Helloasso



[Http://www.helloasso.com/associations/bestearekin/formulaires/1](http://www.helloasso.com/associations/bestearekin/formulaires/1)

Si **100 personnes** s'engagent à donner **5 euros** minimum (ou plus...) par mois :

Bestearekin peut accueillir une nouvelle famille.



les dons donnent droit à une déduction fiscale de 75%, dans la limite du plafond des impôts

Cela permet de pérenniser l'accueil des familles de façon plus sûre que la récolte de dons ponctuels.

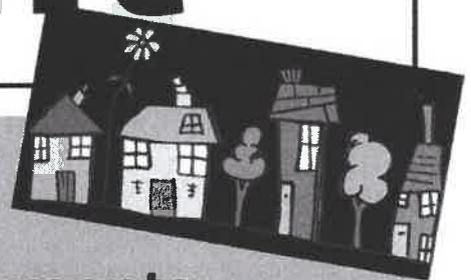
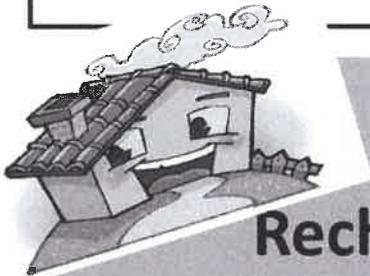




***Soyez les ambassadeurs du 100 pour 1
en diffusant largement autour de vous
cette demande de dons :***

1 donateur relaie à ...100 personnes !!

Urgent



**Recherchons appartements
privés et/ou publics,
pour héberger familles
avec enfants à charge,
dans une démarche de régularisation**

*Beaucoup de petites choses,
par beaucoup de petites gens,
en beaucoup de petits lieux,
peuvent bouleverser
la face du monde.*

Merci de votre accueil

Migrations, réfugiés, exil





Envoyé en préfecture le 19/02/2019
Reçu en préfecture le 19/02/2019

ID : 040-214003121-20190219_02_001-DE

février 2019

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019

ID : 040-214003121-20190218_02_001-DE

ANNEXE N°2

PREAMBULE

Depuis la loi «Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Cette année, la présentation du budget 2019 est prévue le 27 mars 2019.

L'article 107 de la loi n°2015- 991 du 7 août 2015, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires élaboré par le Maire. Ce document impose de présenter notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, les dépenses de personnel, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce moment fort du cycle budgétaire permet donc au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui se traduiront dans le budget primitif de l'année et au-delà. Le DOB est aussi l'occasion d'informer sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux mais également des évolutions conjoncturelles et structurelles qui auront un impact sur les capacités de financement.

Le budget primitif 2019 devra répondre au mieux aux besoins de la population, tout en intégrant décisions prises à l'échelon national et qui impactent durement et durablement les collectivités locales.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

SOMMAIRE

- I- Le contexte national
- II- Une situation intercommunale inéquitable
- III- Situer Tarnos parmi les autres collectivités
- IV- Premiers éléments sur le budget 2019
- V- Le budget dédié à la masse salariale
- VI- La structure de la dette
- VII- Les engagements pluriannuels
- VIII- L'épargne
- IX- La fiscalité

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

14 février 2019

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) devenu Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2019 qui est aujourd'hui présenté à l'Assemblée délibérante reste, cette année encore, marqué par un contexte extrêmement préoccupant pour les finances publiques locales.

Ce contexte n'est pas nouveau. Le budget 2019 continuera de porter les stigmates de la réduction drastique des dotations annoncée par M. VALLS le 8 avril 2014, au lendemain de l'élection des conseils municipaux : 12,5 milliards d'euros de DGF en moins entre 2013 et 2017, dont plus de 6 milliards pour le seul bloc communal.

Cette élaboration budgétaire intervient également dix-huit mois après l'élection d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République qui avait au lendemain de son élection annoncé la couleur : contraindre les collectivités à réaliser 13 milliards d'euros d'économies d'ici 2022.

Le «grand débat national» initié par le gouvernement confirme les craintes que nous pouvions nourrir. Alors que la question de la justice sociale qui cimente le mouvement des Gilets Jaunes n'est même pas abordée, le gouvernement invite notamment les participants à exprimer leur préférence pour les dépenses publiques à réduire et les services publics sur lesquels il conviendrait de faire des économies.

Alors que les communes ne connaissent toujours pas les modalités de remplacement de la taxe d'habitation, ces intentions peuvent légitimement susciter les plus grandes inquiétudes.

Pour autant, les élus tarnosiens entendent rester fidèles à leur engagement de mandat : **ne pas augmenter les impôts communaux** (taxe d'habitation et taxe foncière) dont le taux est inchangé depuis 2010.

Dans cette période historique extrêmement préoccupante pour les services publics locaux, ils réaffirment cette année encore le fil rouge de leur action : **maintenir le plus haut niveau de service possible malgré l'austérité imposée aux collectivités.**

I- LE CONTEXTE NATIONAL

Depuis 2013 les collectivités ont été très fortement mises à contribution pour le redressement des comptes publics.

Présentée comme la conséquence d'une dépense publique mal maîtrisée, la dette est avant tout une crise des recettes publiques : le résultat de très importantes exonérations décidées depuis plus de 20 ans au nom de la compétitivité des entreprises et de l'allègement généralisé du coût du travail.

Dans l'affrontement qui sévit en France sur la répartition des richesses, le libéralisme a remporté ces dernières années de très importantes batailles.

Le Pacte de Responsabilité qui inclut le CICE (crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi) et d'importantes baisses de cotisations, lancé entre 2012 et 2014, culminera en 2019 à 40 milliards d'aides aux grandes entreprises (les artisans et commerçants étant exclus du dispositif), sans aucune contrepartie exigée en terme de création d'emplois.

Le rapport d'évaluation du CICE paru en octobre 2018 s'estime d'ailleurs absolument incapable d'en mesurer l'impact sur l'emploi et sur l'investissement. Tout au plus il exprime que le nombre d'emploi créés ou sauvegardés pourrait être estimé entre 100 000 et 300 000.

Qu'à cela ne tienne, le CICE est pérennisé en 2019 sous la forme d'exonérations définitives. Cette année, 20 Milliards seront versées aux entreprises au titre du CICE 2018, et 20 milliards d'exonérations au titre de cette pérennisation du dispositif.

A l'inverse, et comme l'explique clairement le site du ministère de l'économie et des finances, pour financer ces pertes de recettes, les dépenses publiques ont fait l'objet d'un plan drastique de réduction, dont l'essentiel, au final aura été porté par les collectivités qui se sont vues amputées de 11,5 milliards d'euros de dotations depuis 2013.

Les services publics, «*le patrimoine de ceux qui n'en ont pas*», ont donc été la principale victime de cette vague libérale.

Période 2013-2017 : une chute drastique des dotations

Après leur gel à compter de 2011, les dotations versées aux collectivités se sont vues amputer de 1,5 Milliards en 2014, de 3,7 milliards en 2015, de 3,6 milliards en 2016 puis à nouveau de 2,6 milliards en 2017.

Ces années noires modifient en profondeur l'action des collectivités, et notamment des communes :

- baisse des dépenses de fonctionnement. Ces choix ont notamment eu des conséquences négatives sur l'emploi public, et ont favorisé une réelle précarisation. Ainsi, depuis 2015, le nombre d'agents en poste dans les communes et les intercommunalités tend à diminuer.

- baisse de l'investissement public local. Pour les cinq premières années du mandat

2014-2020, les collectivités locales ont investi 308 milliards de € sur la même période sur le mandat précédent.

Un double état

Enfin, complémentirement à ces années de plomb pour les finances locales, de très importantes réformes institutionnelles ont vu le jour : la loi MAPTAM, et surtout la loi NOTRE. A titre d'exemple, en 2013, l'EPCI moyen regroupait 14 communes et 24 000 habitants. Aujourd'hui il regroupe 28 communes et 53 000 habitants.

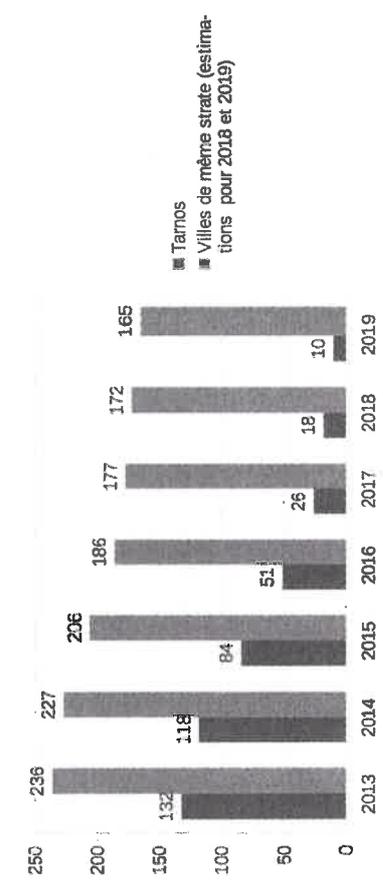
L'effet conjugué de ces réformes institutionnelles et financières bouleverse l'organisation territoriale française. En les contraignant à l'asphyxie et à la perte de proximité, il place les services publics locaux dans une situation de grand péril.

L'échelon local qui porte la majeure partie de l'investissement public en France, longtemps préservé, a désormais payé un lourd tribut à la vague libérale qui balaye notre pays depuis 20 ans.

Les conséquences pour notre commune de la baisse des dotations

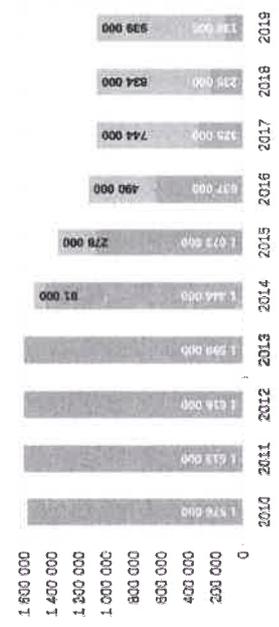
Les finances de la Ville de Tarnos sortent particulièrement affaiblies de ces quatre terribles dernières années. Alors que la DGF des communes a en moyenne baissé de 34% pour les communes, la ponction subie par notre Ville s'élèvera à 92% en 2019 : notre DGF était stable à environ de 1 600 000 € jusqu'en 2013. Elle devrait se chiffrer au maximum à 130 000 € en 2019.

EVOLUTION DE LA DGF/HABITANT POUR TARNOS ET POUR LES VILLES DE 10 000 A 20 000 HABITANTS



Le profil financier de notre ville l'a exposé à une baisse de la DGF, très nettement supérieure à la baisse moyenne de la DGF des communes de la même strate.

Cet écart peut être estimé à une perte annuelle de DGF de 900



Pour info, part DGF perdue par rapport à une ponction égale à la moyenne nationale
 Evolution DGF Tarnos

CUMUL DES PERTES LIEES A LA BAISSSE DE LA DGF SUR LE MANDAT 2014-2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	1 599 000	1 444 000	1 073 000	637 000	325 000	235 000	130 000
ponction supplémentaire annuelle / n-1		155 000	371 000	436 000	312 000	90 000	105 000
ponction annuelle totale / 2013	0	155 000	526 000	962 000	1 274 000	1 365 000	1 469 000
ponction cumulée depuis 2013	0	155 000	681 000	1 643 000	2 917 000	4 282 000	5 751 000
Sommes en €.							

Sur le mandat (budgets 2014 à 2019) cette baisse de la DGF, annoncée au lendemain de l'élection municipale, aura privé notre collectivité de 5 751 000 €.

Cette importante ponction que la Ville aura veillé à neutraliser au maximum a indéniablement eu un impact sur le développement de ses services et sur sa capacité à investir.

II- UNE SITUATION INTERCOMMUNALE INEQUILIBRE

En 2010, le passage à la taxe professionnelle unique a conduit, pour nos finances communales, à substituer à la taxe professionnelle une attribution de compensation figée, elle aussi (9 368 000 €).

Cette compensation, inchargée depuis 9 ans, ne tient pas compte du développement économique du territoire tarnosien et des recettes qu'il a engendré sur cette même période.

En outre, les efforts soutenus de longue date de la municipalité tarnosienne ont favorisé le développement économique, de notre commune : autour de l'entreprise Safran Helicopters Engines et de l'espace technologique Jean-Bertin, se sont développées des synergies vertueuses dont les acquis sont aujourd'hui nombreux : Safran a finalement décidé de concrétiser son programme CAP 2020 actant d'un enracinement à moyen voire long terme sur notre territoire, le Pôle de Coopération a accueilli et dynamisé un dense tissu de coopératives et d'entreprises intervenant dans le champ de l'ESS, plusieurs entreprises (Mecadaq, Formetal,...) se sont étendues ou sont venues s'installer sur le lotissement municipal Jean-Bertin, le Centre DEFI a ouvert ses portes en 2018, les Groupements d'employeurs y ont franchi un palier supplémentaire.

Le bâtiment communal du pôle de service, qui accueille notamment le restaurant inter-entreprises d'insertion EOLE, a participé de cette dynamique en offrant un panel intéressant de services aux entreprises.

Enfin, en 2015, les interventions croisées des élus et de la population ont permis d'empêcher l'installation d'un terminal autoroutier à très faible valeur ajoutée et donc de préserver 24 hectares qui pourront s'avérer extrêmement utiles à l'avenir pour le développement économique du secteur.

Aujourd'hui plus de 500 emplois sont localisés sur l'espace technologique Jean-Bertin. Il est à relever que la fiscalité économique issue de cet essor bénéficie quasi-exclusivement à la Communauté de Communes du Seignanx depuis le passage en TPU.

A ce jour, 75 % des recettes fiscales du Seignanx sont issues du territoire tarnosien, et sont notamment le fruit de cette implication de longue date pour favoriser le développement économique.

Comparativement, la population tarnosienne représente 46 % de celle du territoire intercommunal, et seulement 19 % des investissements de l'EPCI sont effectués sur notre commune.

La consultation initiée par le Conseil Municipal le 27 novembre dernier et qui se tiendra le 17 mars prochain vise à infléchir les orientations qui marquent les relations financières entre l'EPCI et la principale commune membre de l'intercommunalité.

Cette consultation porte notamment sur deux volets concernant le budget communal :

- la revalorisation de l'Attribution de Compensation pour tenir compte de sa dépréciation

depuis 2010, mais aussi au nom du principe de solidarité : p situation de Tarnos, commune la plus brutalement frappée par la baisse des cotisations (baisse de 1,4 millions d'euros - soit 92 % - depuis 2013, alors que d'autres communes limitrophes voyaient leur DGF croître dans la même période).

- l'augmentation de la part des investissements sur le territoire tarnosien.

Il serait logique et juste que le budget 2019 de la Ville dont le vote attendra le 27 mars porte la marque d'un réexamen de la situation de notre commune par la majorité communautaire.

III- SITUER TARNOS PARMIS LES AUTRES COLLECTIVITÉS

A- L'EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement)

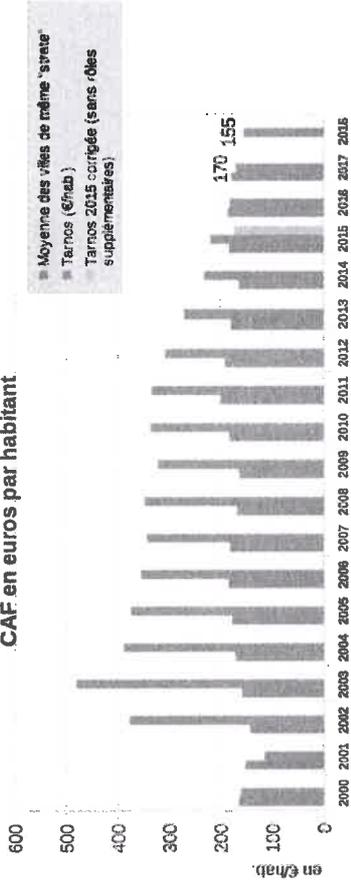
A ce jour, notre ville continue à disposer de certains atouts :

- 1- une gestion qualifiée de très saine par les contrôles de 2008 et 2012 et 2016 de la Chambre Régionale des Comptes,
- 2- un endettement limité (586 €/habitant en 2017, contre 893 € en moyenne pour les autres villes de même strate),
- 3- une capacité de désendettement encore contenue à 3,8 années en 2017 (contre 4,9 années en moyenne pour les villes comparables),

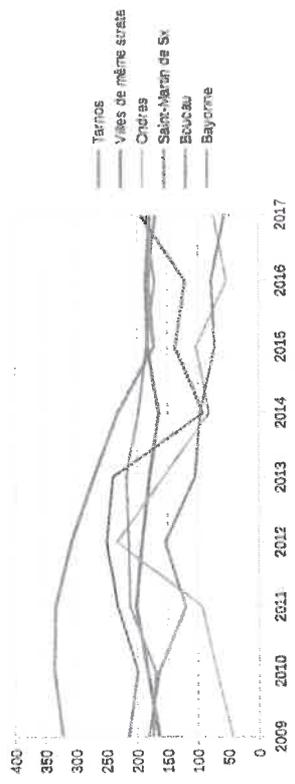
Cependant il convient de relever que notre structure financière constitue un important handicap dans le contexte actuel. En effet, le profil financier de Tarnos (un potentiel fiscal par habitant très élevé) en fait le cœur de cible de toutes les décisions prises ces dernières années.

La dégradation structurelle de nos finances a donc été globalement plus rapide que pour les autres collectivités. Longtemps supérieure à la moyenne, notre capacité d'autofinancement a rapidement convergé vers la moyenne des villes de même strate.

une capacité d'autofinancement redévenue très moyenne :
la fin d'une époque...
CAF en euros par habitant



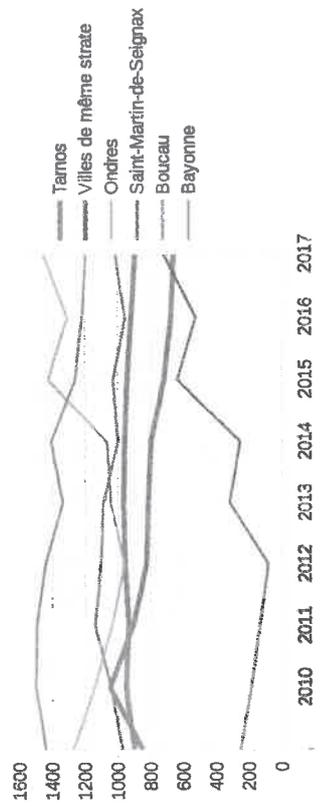
Une situation partagée par nos voisins CAF 2009 - 2017



CAF 2009-2017. Chiffres issus des comptes administratifs. Source : "les comptes des communes", site du ministère de l'Economie et des Finances).

B- L'ENDETTEMENT

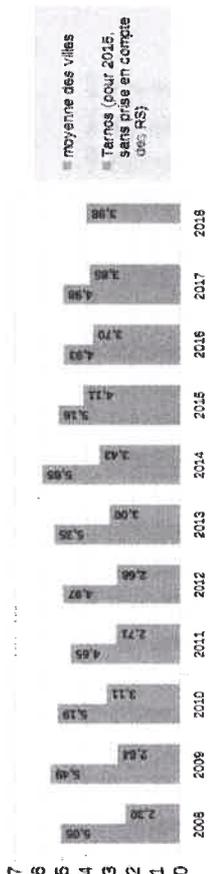
Un endettement en baisse et inférieur à la moyenne (en €/hab.)



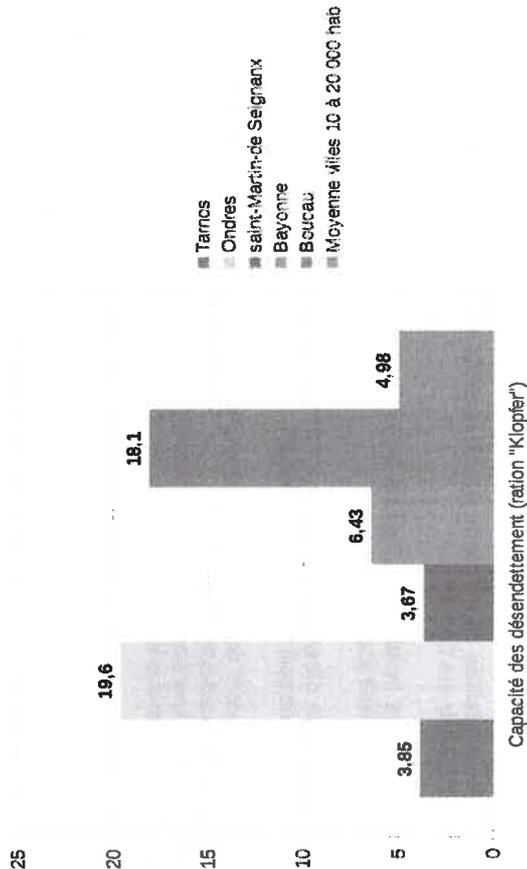
Il convient de remarquer que, contrairement à la tendance nationale et aux villes voisines, notre ville a su progressivement et régulièrement se désendetter depuis 2010, ce qui constitue, comparé à d'autres communes, un précieux atout pour affronter les années à venir.

C- LA CAPACITE DE DESENDERTEMENT

Une bonne capacité de désendettement...
 (ratio «Klopfer», en années)



COMPARAISON AVEC LES VILLES LIMITOPHES :
 le ratio Klopfer, en années (2017)



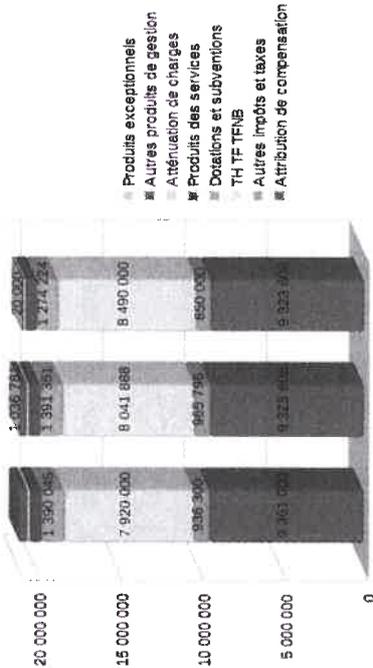
IV- PREMIERS ELEMENTS SUR LE BUDG

Section de fonctionnement

Recettes réelles :

prévisionnel 2018 : 21 837 907 €
réalisé 2018 : 22 006 841 €
estimation 2019 : 20 885 832 €

En 2018 la commune a perçu 2 types de recettes non structurelles : des cessions foncières à hauteur de 1 017 000 € et le reversement de l'excédent du lotissement Bertin pour 325 400 €

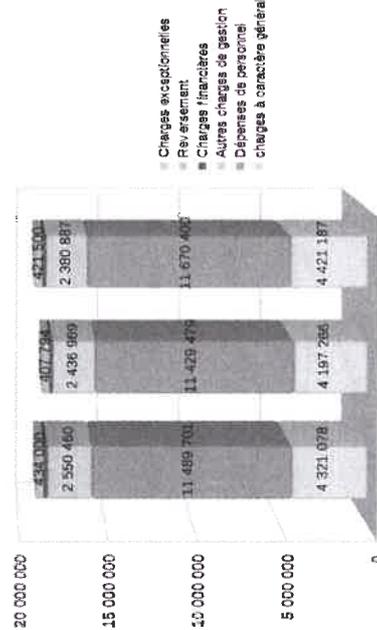


Prév. 2018 Réalisé 2018 Prév. 2019

Produits exceptionnels : cessions réalisées en 2018 pour un montant de 1 017 000 €
Dotations et subventions : diminution en 2019 du fait de la baisse de la DGF (estimée à - 105 000 €)
TH TF TFNB : hausse de la prévision 2019 (revalorisation des bases + nouveaux locaux)
Autres impôts et taxes : en 2018, les recettes liées aux droits de mutation ont été élevés, prévisionnel 2019 par prudence prévu à la baisse.

Dépenses réelles :

prévisionnel 2018 : 19 033 413 €
réalisé 2018 : 18 683 884 €
estimation 2019 : 19 113 974 €



Prév. 2018 Réalisé 2018 Prév. 2019

Une précision : La participation communale à la crèche familiale est prise en compte en 2019 dans les charges à caractère général alors que précédemment cette dépense figurait dans les autres charges de gestion, cela a pour conséquence la hausse du chapitre charges à caractère général et baisse des autres charges de gestion (aux alentours de 100 000 €).

Section de fonctionnement 2019

Section d'investissement 2019

▲ en recette :

Tout d'abord une précision à propos du réalisé 2018.

La commune a perçu deux types de recettes non structurelles sur l'exercice 2018 :
* des **cessions foncières** pour un montant global de 1 017 000 € (cessions Solana, Carrere, Arnaiz à l'EPFL et la cession Graciet au COL)
* le reversement de **l'excédent du lotissement Bertin** au profit du budget principal suite à la vente du lot n°4 à la SCI MAQ (325 400 €)

A propos des **recettes 2019 estimées** :

- hausse des **recettes fiscales 2019** due d'une part à la revalorisation annuelle des bases (+2,2% en 2019) et d'autre part à l'estimation de la taxation de nouveaux locaux (logements avec l'opération St Nicolas et entreprises avec les laminoirs des Landes).
- gel de l'enveloppe **DGE** au niveau national pour la deuxième année consécutive, après 4 années de baisse. Cependant pour Tarnos, comme en 2018, avec le mécanisme d'écrêtement la DGF va à nouveau diminuer.
La DGF 2019 de la commune de Tarnos peut être estimée à 130 000 € (contre 235 474 € en 2018.)

- attribution de **compensation** : suite aux transferts des compétences GEMAPI et eau l'attribution de compensation a été revue à la baisse soit un montant de 9 323 607,82 €.

- **excédent lotissement Bertin** : dans l'hypothèse de nouvelle(s) vente(s) de lots sur le lotissement Bertin cela se traduira par un reversement de l'excédent du budget du lotissement vers le budget principal de la commune.

▲ en dépense :

- volonté de contenir les charges à caractère général, légère baisse de la contribution pour obligation de service public dans le cadre de la DSP du centre de loisirs (906 278 € en 2018, 902 937 € en 2019), baisse notamment du budget transport scolaire (suppression des bus remplacés par l'opération « car à pattes »), diminution des dépenses d'éclairage public avec l'extinction nocturne...

- une hausse des **dépenses de personnel** 2019 qui peut être estimée à 2,11 %

- maintien de l'enveloppe **subventions aux associations** (aux alentours de 485 000 €)

- stabilité de la contribution de la commune au **EPIC**

- en 2019, la commune devrait payer la « pénalité loi SRU » pour le déficit de logements sociaux mais le calcul de cette pénalité prendra en compte la dépense déductible pour la participation versée par la commune à XL Habitat pour la construction de la résidence Habitat Jeunes Sud Aquitaine. Cette pénalité est estimée pour 2019 aux alentours de 33 000 €.

- poursuite de la baisse du **remboursement des intérêts de la dette**

▲ en dépense :

En 2019, la commune va procéder au **remboursement du capital de la dette à hauteur de** : 1 134 500 €.

Des arbitrages devront être réalisés lors du vote du budget, mais certains programmes ont déjà fait l'objet d'engagement :

- la réhabilitation du centre technique : 2 000 000 €
- la participation de la commune au Trambus : 1 000 000 €
- des acquisitions foncières dans le cadre des opérations connexes au Trambus (notamment ERA 276 000 €)
- le portage financier auprès de l'EPFL pour des acquisitions foncières (Lagarde, Solana, Carrere et Arnaiz) : 175 800 €
- le solde de l'acquisition Labat (225 000 €)
- le programme d'accessibilité des bâtiments communaux pour un montant de 186 000 € et également la mise en accessibilité des arrêts de bus 60 000 €
- la participation pour la voirie 19 mars : 93 000 €

En fonction des capacités financières de la collectivité, d'autres programmes pourront être inscrits au budget 2019.

▲ en recette :

En 2019, des **cessions foncières** seront réalisées dans le cadre des opérations connexes au Trambus (Breton, Pommares, Labat, ERA...).

Pour rappel: d'un point de vue comptable, les acquisitions foncières font l'objet d'une prévision en recette d'investissement (chapitre 024) et d'une réalisation en recette de fonctionnement (article 775).

D'autre part, la commune perçoit la **taxe d'aménagement** pour toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Cette taxe est versée en deux fois : 50 % de la taxe est exigible 12 mois après la date de l'autorisation de construire et 50 % 24 mois après cette date.

En 2018, la commune a perçu des taxes d'aménagement pour des opérations d'envergure (Opération Saint Nicolas, PC SAFRAN Hélicopter Engines, Opération Héphaïstos, Opération Graciet, PC Ceisa, PC pôle DEFI), soit un montant global de 1 165 512 €.

En 2019, les recettes liées à cette taxe sont estimées à 290 000 €.

La commune percevra en 2019 le **ECTVA** relatif aux dépenses d'investissement 2018 éligibles à ce fonds, soit une recette aux alentours de 680 000 €.

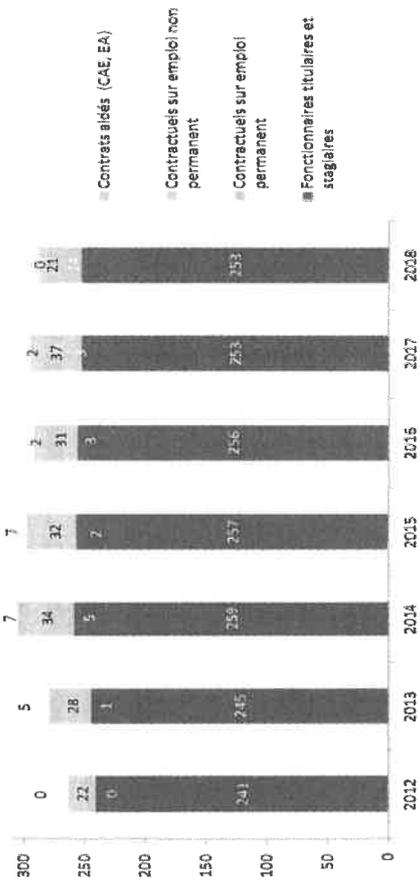
L'**excédent d'investissement 2018** (812 886 €) et l'**excédent de fonctionnement 2018** (1 831 169 €) seront repris sur l'exercice 2019 et permettront de financer les restes à réaliser 2018 et les nouveaux programmes 2019.

V-LE BUDGET DEDIE A LA MASSE SALA

- **Présentation de la structure des effectifs, des conditions de travail et de la politique sociale en faveur des agents**

La proportion d'agents fonctionnaires reste stable par rapport à l'année précédente. A noter toutefois au 31/12/2018, une augmentation du nombre d'agents contractuels sur emploi permanent liée soit à des vacances de poste dans l'attente d'un recrutement ou de la réussite au concours des agents.

Evolution des effectifs et de la répartition statutaire 2012 - 2018 (au 31/12 N)



Au 01/01/19* :

- 253 fonctionnaires titulaires et stagiaires
- 14 agents contractuels sur emploi permanent (poste vacant)
- 21 agents contractuels non permanents
- 1 apprenti

* hors remplaçants ponctuels

Soit 289 agents en position d'activité au 01/01/19

A noter

- 7 agents en disponibilité dont 5 pour convenance personnelle et 2 en disponibilité de droit
- Le temps de travail effectif annuel des agents municipaux de la Ville de TARNOS est de 1 529,5 heures, organisé sur la base hebdomadaire de 35 heures.
- La Ville participe à hauteur d'environ 43 000 € au titre des prestations sociales versées directement aux agents (allocation rentrée scolaire, primes diverses, garde d'enfants, participation aux repas...). De même la Ville, dans le cadre de la garantie maintien du salaire des agents, participe financièrement depuis 2013 à la cotisation des agents à hauteur de 61 000 € en 2018.

• **Le budget dédié aux moyens humains**

La rétrospective sur les dépenses 2018

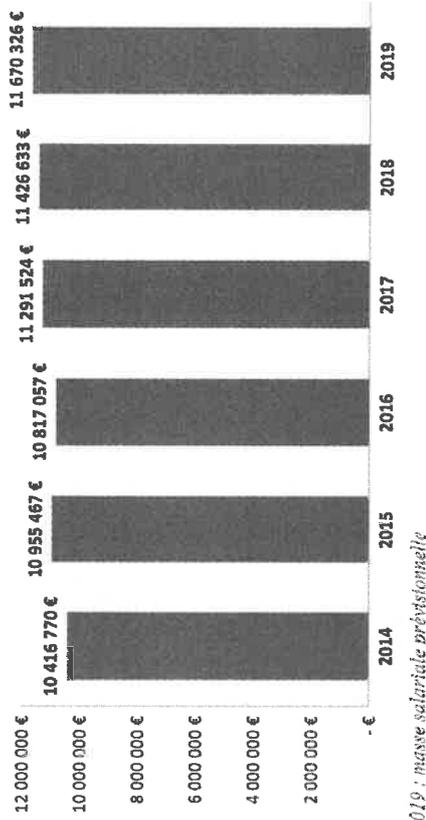
En 2018, la masse salariale représenterait environ 59 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dernières années, la création de services et de structures, qui illustre la volonté municipale d'enrichir l'offre de service public local, ont pesé sur la masse salariale de la collectivité.

Cependant d'autres facteurs externes et imposés par les textes ont fortement impacté la masse salariale (hausse des taux de cotisations employeur, rythmes scolaires, réformes successives catégorielles et statutaires...). Le glissement vieillesse technicité impacte également les dépenses de personnel de façon significative.

L'année 2018 se caractérise par une nouvelle hausse mais qui reste « contenue » (+ 135 109 € soit + 1,20 % par rapport à 2017).

Evolution des dépenses de personnel 2014 - 2019



* 2019 : masse salariale prévisionnelle

Ainsi les dépenses de personnel 2018 étaient de 11 426 633 € soit 99,45 % du budget prévisionnel voté. En novembre 2018, par prudence, une décision modificative a été adoptée pour 15 000 € mais ces crédits n'ont finalement pas été consommés.

Les éléments qui expliquent l'évolution « maîtrisée » des dépenses de personnel sur l'année 2018 :

Des mesures statutaires et réglementaires

- Le gel des mesures liées au PPCR au 1^{er} janvier 2018 (parcours professionnel carrières et rémunérations) avec le décalage d'un an des revalorisations indiciaires
- Le gel de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2018 après deux revalorisations successives en 2016 et 2017

Des mesures liées aux choix effectués en terme de services municipaux

- Le non remplacement de certains départs de la Collectivité

• La poursuite du maintien des moyens dédiés à la saisie des dépenses maîtrisées (économie de 20 241 € en 2018 par rapport à 2017) et une économie réalisée de plus de 80 000 € depuis 2015)

Cependant, l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) et l'effet de report de l'année N-1 accentués par les reclassements de grade intervenus en 2017 avec l'instauration du PPCR, est important.

Pour autant, la collectivité a poursuivi sa politique volontariste en terme déroulement de carrière des agents au titre des avancements de grade (20 agents en 2018). De plus pour les recrutements l'utilisation de la mobilité interne est privilégiée (plus de 10 agents concernés en 2018)

Enfin, les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2018 restent élevées afin de pallier aux absences. Ces dépenses s'élevaient à 391 375 € en 2018 contre 337 142 € en 2017. Pour indication, en 2017, le taux d'absentéisme -maladie ordinaire- de la ville de Tarnos s'élevait à 6,80 % et à 4,80 % au niveau national (les données de 2018 ne sont pas encore connues).

A noter en 2018, des absences de longue durée sur des services en lien direct avec les usagers, qu'il a été nécessaire de remplacer. Il convient de souligner que la Collectivité poursuit la démarche de rationalisation des remplacements en concertation avec les services et au regard des impératifs de service. De même, en 2019, des indicateurs relatifs à l'absentéisme et aux remplacements seront transmis aux Directions afin de sensibiliser et de communiquer sur ces données.

Les dépenses de personnel prévisionnelles 2019

L'année 2019 est marquée par la poursuite des mesures du PPCR - parcours professionnels carrières et rémunérations - après une année « blanche » en 2018 avec le décalage d'un an des mesures de revalorisations indiciaires. Ainsi en 2019, une nouvelle vague de revalorisations indiciaires est appliquée. De même le transfert primes / points se poursuit avec la deuxième tranche d'abattement d'une partie des primes pour la catégorie A. Au 1er février 2019, le cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants sera progressivement intégré en catégorie A. L'avancement d'échelon à la cadence unique se poursuit. A noter qu'à ce jour le point d'indice est gelé pour 2019 et reste sur la valeur de 2017 (4,6860 €). Enfin comme prévu en 2018, l'indemnité compensatrice liée à la hausse de la CSG fait l'objet d'une revalorisation en 2019.

Concernant les cotisations employeur, la cotisation Pôle Emploi baisse (4,05 % au lieu de 5 % en janvier 2018) ainsi que la cotisation obligatoire au Centre de Gestion (1,20 % au lieu de 1,30 % en 2018).

L'année 2019 devait permettre la généralisation du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expertise et à l'engagement professionnel) aux derniers cadres d'emplois non encore transposés. Cependant un décret de décembre 2018 est venu reporter la transposition aux cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs au plus tard au 1er janvier 2020. Certains cadres d'emplois restent à ce jour exclus de cette réforme notamment ceux de la filière médico-sociale et de la police municipale.

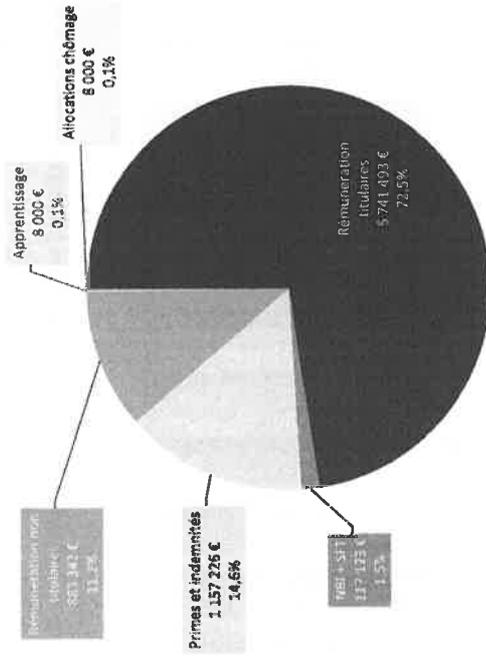
Concernant les effectifs, cinq agents au plus, devraient partir à la retraite en 2019. Deux dossiers de retraite pour invalidité sont également en cours. Pour rappel en 2018, quatre agents sont partis à la retraite.

Focus sur... La structuration des dépenses de personnel 2019 (prévisionnel)

11 670 326 €

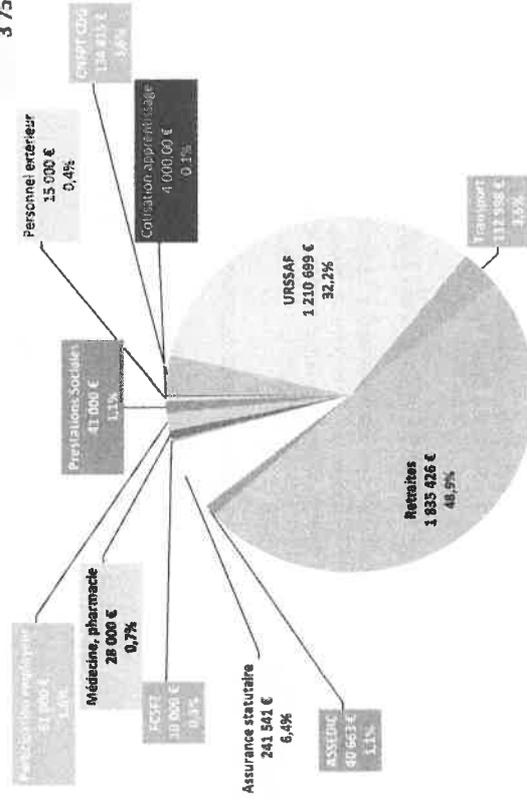
Total
Rémunérations
7 915 183 €

DEPENSES DE PERSONNEL 2019 Rémunérations

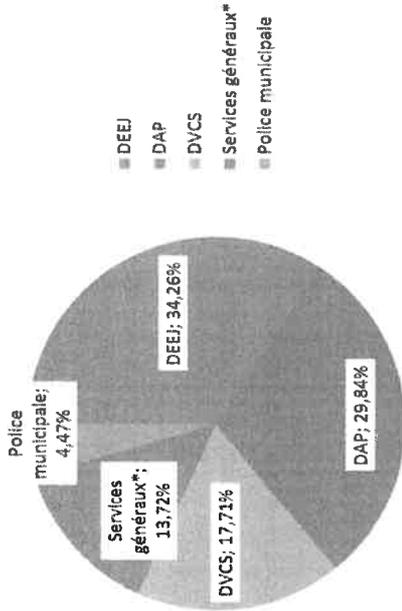


DEPENSES DE PERSONNEL 2019 Cotisations employeurs

Total
Cotisations employeurs
3 755 143 €



Focus sur la répartition de la masse salariale 2019 par services



* services généraux : direction générale des services, direction des ressources, cabinet, service communication

VI-LA STRUCTURE DE LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2019 sera de **7 861 000 €**.

Cet encours est constitué de 20 contrats à taux fixe et 1 contrat à taux variable (taux Euribor) qui se termine en 2019.

Soit un encours à taux fixe de 7 627 890 € et un encours à taux variable de 233 110 €.

L'encours de dette est réparti entre 8 établissements bancaires : la société générale, la caisse d'épargne, la caisse française de financement local, le crédit mutuel, le crédit foncier, le crédit agricole, la banque postale et la caisse des dépôts et consignations.

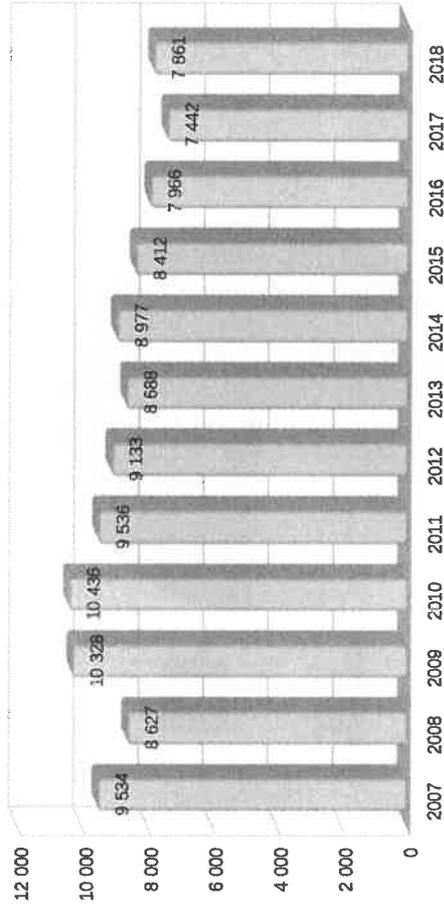
En 2018, la commune a contracté :

- * un emprunt de 1 400 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 1,54 % auprès de la Société générale
- * un emprunt de 268 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 1,57 % auprès du crédit mutuel.

Dans un même temps la commune a remboursé 1 278 738 € de capital au titre des emprunts en cours.

► **ENCOURS DE LA DETTE (en milliers d'euros)**

Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice



Encours de la dette en euros par habitants

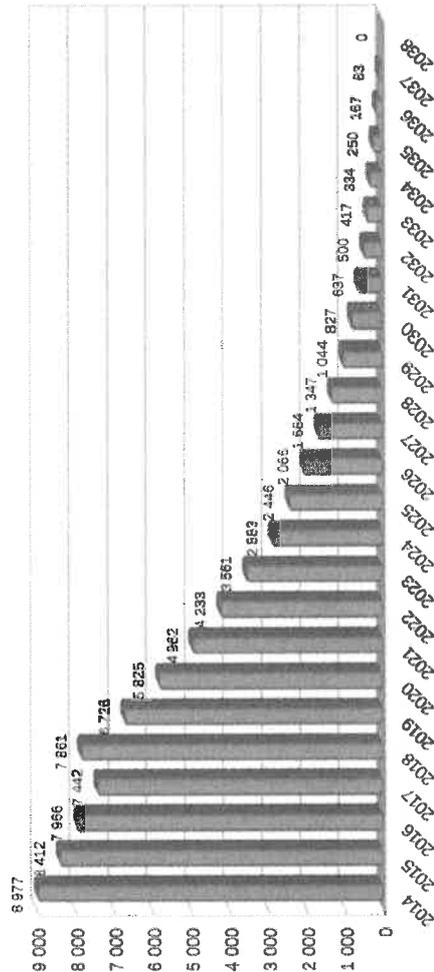
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tarnos	759 €	716 €	732 €	862 €	633 €	585 €	618 €
Moyenne stras	955 €	964 €	958 €	944 €	918 €	893 €	
Population Tarnos	12 031	12 141	12 262	12 700	12 575	12 692	12 717

VII-LES ENGAGEMENTS PLURIANNU

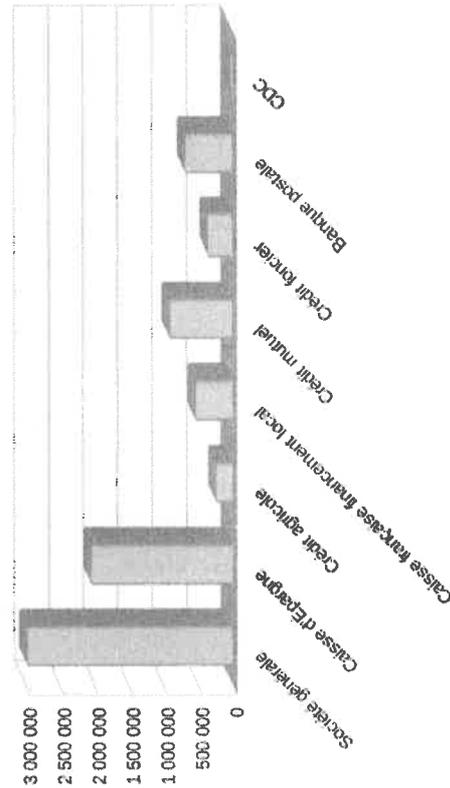
ID : 040-214000121-20180215-2019_02_001-DE

ID : 040-214000121-20180215-2019_02_001-DE

► TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE (en milliers d'euros)



► ENCOURS DE LA DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS (au 31/12/2018)



La collectivité est déjà liée par certains engagements pluriannuels tant en investissement qu'en fonctionnement :

► Dépenses d'investissement

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Dettes					
Remboursement du capital	1 134 488	901 112	863 694	728 289	3 627 583
Portage foncier EPFL	175 800	175 800	298 300	143 800	783 700
Accessibilité des bâtiments	186 000	196 000	228 400	218 280	826 680
Centre technique	2 000 000	1 200 000			3 200 000
Panneaux photovoltaïques	8 400	8 400			16 800
Biarrotte					
Accessibilité arrêtés de bus	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
TOTAL ESTIME	3 564 688	2 541 312	1 438 394	1 150 369	8 694 763

► Dépenses de fonctionnement

	2018	2019	
Délégation de service public	DSP Centre de loisirs	906 278 €	902 937 €
Contribution service incendie	SDIS	313 259 €	317 500 €
Subvention de fonctionnement au CCAS	CCAS	420 000 €	420 000 €
Contributions aux syndicats intercommunaux	SIMPBA	253 762 €	254 000 €
	Parc des Sports Boucau Tamas	267 055 €	267 100 €
	Nettoyage des Plages	61 404 €	64 000 €
	Cherif Birepoulet	32 045 €	34 500 €
Prestation de service (convention d'adhésion)	Association d'Aide Familiale	113 282 €	107 500 €
Participation école privée	Participation école Notre Dame des Forges *	26 219 €	23 838 €
Subventions d'équilibre Budgets annexes	Mission d'Action Culturelle	56 900 €	92 000 €
	Pôle de Services	227 000 €	250 000 €
TOTAL ESTIME	2 687 218 €	2 733 375 €	

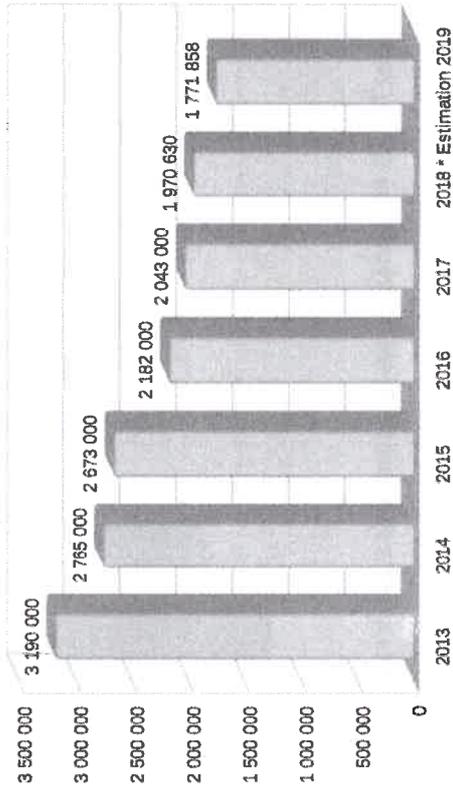
* participation Ecole Notre Dame des Forges : forfait élève : 794,58 €

VIII-L'EPARGNE

Vue rétrospective de l'épargne de 2013 à 2018 et estimation de l'épargne pour 2019.

► L'épargne brute ou capacité d'autofinancement :

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (ne prend pas en compte les charges et les produits exceptionnels)



2018 *: sans reversement excédent lotissement Bertin (325 400 €)
 Prise en compte uniquement des dépenses et recettes structurelles

IX-LA FISCALITE

• Quel avenir pour la fiscalité locale ?

1) La suppression de la taxe d'habitation

Votee dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt.

Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. 17 millions de foyers ne paieront plus de taxe d'habitation.

Les 20% de ménages les plus aisés, pour le moment exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021. L'objectif étant une disparition de cet impôt en 2021, bien que plusieurs annonces gouvernementales contradictoires ne permettent pas aux collectivités de disposer de certitudes.

Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020. Mais quelles seront les règles de cette compensation ? Sera-t-elle pérenne ? Actualisable ?

La suppression de la Taxe d'Habitation ayant été mise en œuvre unilatéralement, elle ne s'est pas inscrite dans une démarche globale d'étude de la fiscalité locale. Ceci place les collectivités dans une grande incertitude financière.

Ainsi, la loi de finances 2019 ne prévoit pas de mécanisme de remplacement. A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion contenues dans le rapport de la mission Richard/Bur de 2018, qui indique notamment :

- Le transfert de la part départementale de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de Taxe d'habitation avec la mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI
 - Le transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec un mécanisme de compensation entre les communes sur-dotées et sous-dotées.
 - Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
 - Le transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdrait alors chacun leur pouvoir de taux.
- Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépens des communes ne peut être écarté.

2) La réforme de la TFPB

Le début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1er janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux. Toutefois le



Ministère de l'action et des comptes publics a indiqué dans qu'aucune réforme des locaux d'habitation n'était à ce jour envisagée. Les valeurs locatives utilisées pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs 1970.

• **Evolution de la fiscalité locale de TARNOS**

Les bases de fiscalité locale sont dynamiques et sont le fruit d'un développement urbain et économique réfléchi et maîtrisé. Cette évolution concerne les programmes destinés à l'habitat, il concerne également le foncier entreprise et industriel.

La revalorisation des valeurs locatives était de 1,24 % en 2018 et sera de 2,2 % en 2019.

Pour le Foncier Bâti, la Commune a choisi de maintenir pour les ménages l'exonération de deux ans sur les constructions neuves.

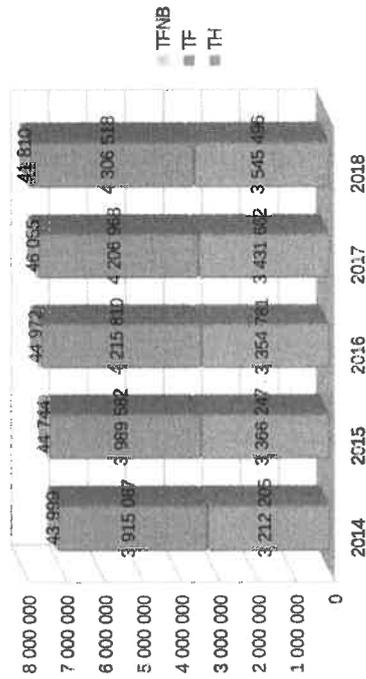
Les taux restent identiques depuis 2010 :

- Taxe d'habitation : 19,97 %
- Taxe foncière : 23,23 %
- Taxe foncière non bâtie : 56,10 %

	2014	2015	2016	2017	2018
TAXE D'HABITATION					
Bases nettes (en €)	16 085 154	16 856 518	16 799 106	17 184 087	17 746 060
Evolution	0,58 %	4,80 %	-0,34 %	2,29 %	3,27 %
TAXE FONCIER BÂTI					
Bases nettes (en €)	16 853 583	17 174 267	18 148 127	18 110 915	18 552 003
Evolution	3,52 %	1,90 %	5,67 %	-0,21 %	2,44 %

Source imprimé fiscal - tableau affiche 1288

EVOLUTION DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE



Sources : états fiscaux 1288 pour les années 2014 à 2018 (n'intègrent pas les rôles supplémentaires et complémentaires).

Pour mémoire, en 2015, le conseil municipal a voté une majoration de 20 % de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. A ce titre, la commune a perçu un produit de 32 444 € en 2016, 28 632 € en 2017 et 27 605 € en 2018.